

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le vingt-sept septembre, à 18 h 30, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes des Vallons de la Tour - 22, rue de l'Hôtel de Ville, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Pascal PAYEN, Président.

Etaient présents :

MMES et MM. R. CORSAT, J. BOURDIC, C. BROCHARD, J. MONTFOLLET, P. BUISSON, P. BOURDARET, D. FREMY, G. GUILLAUD, J-C. LABROSSE, D. CEZARD, J. GALLIEN, G. BOUVIER, J. BERNARD, P. PAYEN, C. MOREAU, C. CECILLON, F. CAPPE, P. SCANNAPIEGO, B. VIVIER-MERLE, J-M. PASTORELLI, R. MAGNE, M. SOULIER, P. ALLAGNAT, E. EGLAINE, M-C. FRACHON, J-P. GIRARD, S. PAPIRIS, L. MICHEL, C. ALBERT, A. RICHIT, G. TIRONNEAU, C. MARION, J. MONNIER, C. VAURS.

Excusés ou absents :

A. ANNEQUIN est remplacé par P. BUISSON
D. GRIGNON
T. SEMANAZ a donné pouvoir à D. CEZARD
H. SCHIAVO a donné pouvoir à P. PAYEN
T. ARNAUD est remplacée par J. BERNARD
G. VITTE a donné pouvoir à C. MOREAU
M-T. CORNU a donné pouvoir à L. MICHEL
G. ROUCHY a donné pouvoir à A. RICHIT

Pascal PAYEN ouvre la séance à 18h30 et procède à l'appel des élus communautaires.

Le quorum est atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance M. Laurent MICHEL.

Pascal PAYEN propose une modification de l'ordre du jour en débutant la séance avec la présentation du Grand Projet Rhône Alpes par Geneviève ROLHION-BOURCELIN.

Geneviève ROLHION-BOURCELIN précise que le volet collectivité permettra l'accompagnement juridique des collectivités pour obtenir des réponses en adéquation avec la formulation des besoins. Cela permettra aussi l'aide aux premières expérimentations.

Il est rappelé que les collectivités devront tout de même contribuer au financement des projets malgré les financements extérieurs.

Roland CORSAT demande quelle est l'enveloppe globale sur les 5 ans.

Geneviève ROLHION-BOURCELIN répond que l'enveloppe globale du projet s'élève à 20 millions d'€ avec 50% de subventions de la Région Rhône-Alpes.

Roland CORSAT demande quelle est la répartition pour chaque collectivité, et notamment la part pour les Vallons de la Tour.

Geneviève ROLHION-BOURCELIN répond que cela dépend des choix qui seront faits par la Communauté de communes. Il est donc difficile de définir une enveloppe.

Pascal PAYEN rappelle que le taux de subvention de 50% de la Région est exceptionnel.

Geneviève ROLHION-BOURCELIN souligne que les projets pouvant être accompagnés dans le cadre du GPRA ne pourront être que ceux portés avec une ambition d'innovation et d'expérimentation.

Ne donne pas lieu à délibération

Pascal PAYEN fait part à l'Assemblée de la modification de l'ordre du jour. Il demande l'accord de l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le projet de délibération 6.9 : « Détermination des tarifs du spectacle de la Compagnie Traverses à Saint Clair de la Tour ». En outre, il précise que le projet de délibération 7.1 « Crédit-vente du bâtiment Tissage et Ourdissage de la Frette » a été distribué ce soir.

Accord de l'Assemblée

I – ADMINISTRATION GENERALE

Projet de délibération 1.1. : Grand Projet Rhône Alpes (GPRA) : validation du protocole et du plan d'actions

Pascal PAYEN propose d'approuver le protocole d'accord entre la Région Rhône-Alpes, les Communautés de communes des Collines du Nord Dauphiné, des Vallons de la Tour et de la CAPI.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 1.2. : Grand Projet Rhône Alpes (GPRA) : convention de partenariat

Pascal PAYEN propose d' :

- approuver les modalités de coopération financière entre les 3 intercommunalités pour l'animation et les actions menées dans le cadre du Grand Projet Rhône Alpes Nord Isère mais aussi celles qui peuvent en découler et en dehors du dispositif GPRA Nord Isère tel l'élaboration et la gestion du Plan Climat Energie Territorial.
- approuver le portage administratif et financier du PCET par la CAPI pour le compte des 3 intercommunalités, le pilotage restant de la responsabilité des 3 collectivités
- approuver la convention pluri annuelle de coopération financière entre les 3 EPCI correspondante,

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Pascal PAYEN demande à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 24 mars 2011.

APPROBATION

Lecture des décisions relatives aux marchés publics et présentation des subventions notifiées :

DECISIONS SUR LES MARCHES PUBLICS > à 4 000 € H.T.

Date de notification	Catégories	Objet	TITULAIRE DU MARCHE	Montant d'achat HT	Montant d'achat TTC
29.06.11	Fournitures courantes et services	Vêtements de travail	AXEL 38070 ST QUENTIN FALLAVIER	8 264.31 €	9 884.11 €
01.07.11	Prestations intellectuelles	Complément études modélisation et vérification – Aménagement réseau d'assainissement	CABINET MERLIN 69289 LYON	6 500.00 €	7 775.00 €
04.07.11	Prestations intellectuelles	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle modes doux sur la Bourbre à ST JEAN DE SOUDAIN	INGEDIA 69673 BRON	18 500.00 €	22 126.00 €
04.07.11	Fournitures courantes et services	Logiciel Devis/facturation pour les travaux des services Eau et Assainissement	INCOM 14200 HEROUVILLE	10 025.00 €	11 989.00 €
06.07.11	Prestations intellectuelles	Mandat d'étude de l'aménagement de la zone du Serpentin - ST CLAIR DE LA TOUR	Isère Aménagement 38000 GRENOBLE	80 580.00 €	96 373.68 €
15.07.11	Fournitures courantes et services	Mobilier de bureau	Papeterie Générale 38110 LA TOUR DU PIN	8 357.74 €	9 995.86 €
29.07.11	Travaux	Travaux protection captage Passeron	SPIE Sud Est 38110 ROCHETOIRIN	5 154.50 €	6 164.78 €

01.08.11	Prestations intellectuelles	Mission de faisabilité programmatique et financière pour la création d'une médiathèque	Isère Aménagement 38000 GRENOBLE	17 700.00 €	21 169.20 €
02.08.11	Prestations intellectuelles	Etudes de trafic et déplacements – demi échangeur A43 – Commune de ST DIDIER DE LA TOUR	SORMEA 63100 CLERMONT- FERRAND	32 050.00 €	38 331.80 €
11.08.11	Fournitures courantes et services	Logiciel NOE RAM	AIGA 69009 LYON	4 561.00 €	5 454.94 €
17.08.11	Fournitures courantes et services	Logiciel Entreprise et fiscalité	AGDE 33000 BORDEAUX	5 000.00 €	5 588.00 €
29.08.11	Prestations intellectuelles	Etude de marché et de positionnement commercial et logement sur l'agglomération de LA TOUR DU IN	SEMAPHORES Territoires 69003 LYON Co-traitant : AID observatoires 69100 VILLEURBANNE	61 275.00 €	73 284.90 €
12.09.11	Prestations intellectuelles	Mission géotechnique G2 : Requalification des réseaux d'assainissement	FONDASOL 38140 RIVES	9 740.00 €	11 649.04 €

TABLEAU RECAPITULATIF DE NOTIFICATION DES SUBVENTIONS

Affaire	SOLLICITATION					NOTIFICATION		
	Organisme	Date	Montant de l'opération	%	Subvention	Date	%	Montant de subvention
Service assainissement : Construction de la station d'épuration et des ouvrages associés	Agence de l'eau Rhône Méditerranée & corse	03/03/2011	16 918 508,00 €	15%	2 537 776,00 €	06/07/2011	11%	1 829 026,00 €
Service écologie/cadre de vie : Action B1-1-11 (zone humide): Restauration de boisements naturels, îlots de vieillissement et plantation de haies - Conservation des boisements naturels	Région Rhône Alpes	22/02/2011	3 720,00 €	30%	1 116,00 €	12/07/2011	30%	1 116,00 €
Service à la population : Médiathèque : achat de logiciel informatique pour la mise en réseau : portail documentaire	Conseil Général 38	27/04/2010	28 428,09 €	60%	17 057,00 €	18/07/2011	60%	17 057,00 €
Service à la population : Médiathèque : animation autour du livre et de la lecture publique - Année 2011	Conseil Général 38	28/02/2011	22 605,00 €	50%	11 302,50 €	27/07/2011	16%	3 800,00 €
Service technique : Entretien des sentiers de randonnée	Conseil Général 38					Montant versé en septembre 2011		2 600,00 €
Service à la population : Aide à l'investissement pour la création d'un Relais d'Assistant Maternelle n° 3	CAF 38					16/08/2011		5 000,00 €

Patrick BOURDARET demande si le montant du projet de station d'épuration est définitif.

Joël BOURDIC répond que le montant est définitif. La subvention de l'Agence de l'Eau a diminué, l'Agence ayant supprimé 4% de subvention par an car la construction n'a pas été réalisée dans les temps.

Point d'information : proposition d'une méthodologie pour présenter un amendement à la CDCI

Laurent MICHEL rappelle que, suite à la présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Isère à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 22 avril dernier, Monsieur le Préfet de l'Isère avait adressé son schéma pour avis aux organes délibérants des Communes et EPCI concernés. Les collectivités disposaient d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer sur les prescriptions du schéma, l'avis étant réputé favorable au-delà. L'ensemble des délibérations adoptées par les Communes et les EPCI dans le délai des 3 mois, ont été réceptionnés par la CDCI qui s'est réunie le 29 août 2011. La CDCI dispose d'un délai de 4 mois pour les examiner, émettre un avis définitif sur le projet et lui apporter, le cas échéant, des modifications si les amendements proposés recueillent l'accord des deux tiers de ses membres. Le schéma, le cas échéant modifié, devra être définitivement adopté et publié, au plus tard le 31 décembre 2011.

Lors de sa séance du 7 juillet 2011, le Conseil communautaire a émis un avis défavorable concernant la prescription du SDCI, relative à la fusion-extension des Communautés de Communes de Virieu Vallée de la Bourbre, de la Chaîne des Tisserands, des Vallons de la Tour, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien, et de la Commune de Saint Ondras. Il a formulé les remarques suivantes :

- Le Conseil communautaire regrette la précipitation avec laquelle la loi met en œuvre la rationalisation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).
- Il aurait été préférable de définir les compétences à mettre en commun, avant d'arrêter un périmètre.
- Le projet de SDCI manque également de lisibilité quant aux conséquences financières de la fusion-extension.
- Le Conseil communautaire est favorable à une évolution du périmètre communautaire, mais le périmètre projeté dans le SDCI manque de pertinence et n'est pas adapté aux bassins de vie vécus par les habitants.
- La réforme territoriale représentait pour le Nord-Isère une chance historique afin de gommer les anomalies flagrantes déplorées depuis des décennies. Notamment, l'opportunité n'a pas été saisie de rapprocher les deux Communes de Le Pont de Beauvoisin (Isère et Savoie), et d'intégrer la Commune de Charancieu à l'intercommunalité correspondant à son réel bassin de vie. Le Conseil communautaire regrette cet acte manqué.

Une synthèse des avis formulés par l'ensemble des Conseils des Communes et Communautés des Vals du Dauphiné a été transmise aux délégués communautaires.

Lors de la réunion de la CDCI du 29/08, Monsieur le Préfet de l'Isère a précisé plusieurs points concernant le périmètre des Vals du Dauphiné :

- le Préfet de l'Isère a confirmé le périmètre des Vals du Dauphiné à l'échelle des 5 Communautés de communes.
- Le périmètre ne pourra être modifié que par un amendement, qui devra recueillir l'accord des deux tiers des membres de la CDCI.
- le Préfet de l'Isère n'acceptera en aucun cas le rapprochement des Vallons du Guiers avec un territoire savoyard, position partagée par le Préfet de Savoie. Un tel rapprochement ne pourrait d'ailleurs être inscrit dans un amendement présenté à la CDCI dans la mesure où le champ de compétence de cette dernière se limite au département de l'Isère.

5 sous-commissions, composées d'élus, vont être mises en place et seront chargées d'engager une réflexion approfondie, dans la perspective du dépôt d'éventuels amendements au projet de schéma :

- 4 sous-commissions seront géographiques et auront pour mission d'apporter à la CDCI un éclairage sur les 4 projets suscitant des oppositions
- 1 sous-commission thématique sera chargée d'étudier le volet syndical du schéma

Une audition de l'exécutif des Vallons de la Tour par les membres d'une sous-commission est prévue et devrait avoir lieu après le 25 octobre.

Par ailleurs, 3 observations ont été formulées par les membres de la CDCI lors de cette réunion :

- Caractère très contraint du calendrier d'adoption du schéma : il a été convenu de saisir les parlementaires afin de leur demander d'interpeller le gouvernement sur cette question
- Absence de données précises et fiables sur les simulations financières et incertitudes sur la fiscalité des EPCI
- Compétence et gouvernance des structures issues de la fusion : les membres de la CDCI ont souhaité que les travaux en sous-commission permettent de lever les incertitudes

2 prochaines réunions de la CDCI sont prévues avant le 31/12/2011 :

- Le 18 novembre 2011 : la CDCI se prononcera sur les projets de fusion anticipés et effectuera un bilan d'étape sur les travaux des sous-commissions
- Le 12 décembre 2011 : la CDCI votera les amendements puis rendra un avis sur le projet

Dans la continuité de l'avis formulé par le Conseil communautaire le 7 juillet dernier et compte tenu des remarques formulées par une majorité des élus communautaires sur le manque de pertinence du périmètre retenu par le Préfet de l'Isère, il est proposé que le Conseil communautaire soumette un amendement à la CDCI afin de formaliser cet avis défavorable en proposition concrète.

Afin que cet amendement ait le plus de poids possible et le plus de chance de recueillir le vote des membres de la CDCI, il est souhaitable que plusieurs conditions soient remplies :

- Il est préférable qu'un seul amendement soit présenté à la CDCI
- L'amendement doit être très précis quant au périmètre proposé
- Il doit être suffisamment motivé
- Les collectivités mentionnées dans l'amendement doivent avoir au préalable donné leur accord sur la proposition retenue (idem consentement des parties existant dans le droit civil)

Bien évidemment, les amendements présentés à la CDCI devront être conformes à la loi, et notamment aux objectifs inscrits dans la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales, et fixés au I à III de l'article L. 5210-1-1 du CGCT (voir en annexe).

Afin que chaque élu communautaire puisse présenter une proposition d'amendement, il est proposé la méthode suivante :

Dates	Étapes
Mardi 27 septembre	Présentation de la méthodologie en séance du Conseil communautaire
Mercredi 28 septembre	Envoi d'un mail aux 50 délégués communautaires pour leur préciser la méthode retenue et les échéances
Jeudi 6 octobre	Date limite d'envoi des propositions d'amendement
Vendredi 7 octobre au vendredi 14 octobre	Sollicitation des Communes et EPCI concernés dans les propositions d'amendement afin de recueillir leur avis
Lundi 17 octobre	Finalisation du rapport de synthèse : présentation des propositions d'amendements et des avis des collectivités concernées
Mardi 18 octobre	Envoi des convocations et du rapport de synthèse

Mardi 25 octobre	Vote du Conseil communautaire et choix d'un amendement à présenter à la CDCI
------------------	--

Jean-Paul GIRARD fait remarquer qu'une réflexion importante est à mener en 1 semaine.

Pascal PAYEN a demandé au rapporteur général de la CDCI de rencontrer les Vallons de la Tour après le 25 octobre mais il est possible que la rencontre ait lieu plus tôt.

Patrick BOURDARET veut que les politiques prennent cette démarche en main. Il fait référence au courrier adressé par André VALLINI dans le cadre des élections sénatoriales. Il pense que l'on fait n'importe quoi ; il s'agit d'une réforme d'ampleur qui ne peut pas être gérée de cette manière.

Pascal PAYEN rappelle qu'il a demandé, lors de la dernière CDCI, le report des délais. Il précise qu'André VALLINI va annoncer, lors de la rentrée parlementaire, la tenue des Etats Généraux des élus sur la réforme territoriale.

Patrick BOURDARET maintient sa position. Il souhaite que le nouveau Sénat bloque ce projet. Il va faire pression pour que l'échéance de décembre soit reportée.

Pascal PAYEN invite les élus à adresser un courrier aux nouveaux sénateurs, mais aujourd'hui, nous sommes dans ce processus, donc nous ne pouvons pas ne pas proposer d'amendement.

Patrick BOURDARET rappelle que l'arrêté du Préfet peut être mis au Tribunal administratif.

Claude ALBERT précise qu'il faudrait peut-être avoir une réflexion collective. Les communes peuvent également intervenir par courrier pour appuyer leur position. Il propose une réflexion commune pour adresser une lettre identique.

Patrick BOURDARET rappelle que le problème est profondément politique. Le projet doit être ficelé avant les Présidentielles. Il faut être d'accord pour court-circuiter la démarche.

Pascal PAYEN propose de faire un courrier dans ce sens, à adresser aux nouveaux sénateurs, pour leur demander de prendre le temps de la réflexion. Mais si le Conseil communautaire souhaite solliciter les membres de la CDCI pour modifier le SDCI, il est nécessaire de présenter un amendement. Chaque élu peut, s'il le souhaite, présenter un amendement argumenté. En fonction des arguments et du périmètre proposé, il faudra interpellier les collectivités concernées par les amendements. Puis, les amendements seront ensuite présentés au vote lors du Conseil communautaire du 25 octobre.

Patrick BOURDARET est favorable à la démarche proposée car il ne faut pas s'arrêter là.

Pascal PAYEN va adresser un projet de courrier aux Maires pour validation, avant envoi aux nouveaux sénateurs.

Laurent MICHEL propose que le courrier soit également adressé aux députés.

Ne donne pas lieu à délibération

II – FINANCES

Projet de délibération 2.1. : Budget Général : subventions communautaires 2011

Pascal PAYEN propose de :

- accepter le versement des subventions évoquées
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2011 du Budget Général.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Pascal PAYEN adresse ses remerciements à Hugues SCHIAVO, à la commune de Cessieu et à l'ensemble du personnel communautaire pour leur participation à la 1^{ère} édition de la biennale éco-construction, qui a été un succès.

Projet de délibération 2.2. : SAEM TERRITOIRES 38 : rapport du représentant de la collectivité

Hugues SCHIAVO propose d'approuver le rapport du représentant de la collectivité de l'année 2010 de la SAEM TERRITOIRES 38.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 2.3. : Transferts de compétences à la Communauté de communes : approbation des transferts de charges

Laurent MICHEL propose de

- approuver les montants des charges transférées proposés par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,
- décider d'accepter la proposition de fixation des attributions de compensation, induites par les transferts de compétences, détaillée ci-dessus et dans le rapport annexé.
- dire que le montant de l'attribution de compensation versée à chaque Commune sera modifié à compter du 1er janvier 2012 et se répartit comme suit :

	Attribution de compensation (AC 2011)	Proposition de minoration des AC en 2012		Attribution de compensation (AC 2012)	Attribution de compensation (AC 2013)	Attribution de compensation (AC 2014)
		Centre nautique	Grain d'aile			
CESSIEU	700 974	-7 947	0	693 027	693 027	693 027
LA CHAPELLE DE LA TOUR	72 785	-2 038	0	70 747	70 747	70 747
DOLOMIEU	282 205	-7 302	0	274 903	274 903	274 903
FAVERGES DE LA TOUR	31 870	-2 617	0	29 253	29 253	29 253
LE PASSAGE	-11 611	-1 083	0	-12 694	-12 694	-12 694
ROCHETOIRIN	90 748	-2 784	0	87 964	87 964	87 964
ST CLAIR DE LA TOUR	452 245	-9 842	0	442 403	442 403	442 403
ST DIDIER DE LA TOUR	279 939	-5 658	0	274 281	274 281	274 281
ST JEAN DE SOUDAIN	366 266	-5 379	0	360 887	360 887	360 887
LA TOUR DU PIN	1 065 026	-112 006	0	953 020	963 020	973 020
TOTAL	3 330 447	-156 656	0	3 173 791	3 183 791	3 193 791

Les montants positifs traduisent un versement de la Communauté aux communes concernées, les montants négatifs un versement communal à la Communauté.

Patrick BOURDARET trouve la présentation très claire. Il demande si cela signifie bien que les Communes, par la diminution de leur attribution de compensation, participeront au financement du centre nautique.

Laurent MICHEL confirme. Il rappelle que cette proposition avait déjà été présentée avant l'été mais demande s'il y a des questions.

Marie-Christine FRACHON veut donner des précisions sur la délibération votée par le Conseil municipal de Rochetoirin sur la prise de compétence. Le Conseil municipal a réaffirmé la vocation intercommunale de cet équipement mais l'incertitude, liée notamment à la réforme territoriale, au contexte financier, à l'élaboration du pacte financier et fiscal, nécessite de la prudence. Le Président a rappelé que le centre nautique était géré depuis plus de 20 ans par la Ville de La Tour du Pin. Quelques mois de plus pour réfléchir ne devait pas être insupportable. Un peu de souplesse devrait permettre à la Communauté de communes de continuer à verser des fonds de concours à la Ville le temps de mettre en place les Vals du Dauphiné. En ce qui concerne les travaux, il est important de les réaliser mais les subventions risquent d'être attendues longtemps. Il faut être conscient que tout ne pourra être réalisé ; la Communauté de communes n'est pas « la poule aux œufs d'or ». Marie-Christine FRACHON précise que, le transfert de compétence étant maintenant acté, sa Commune l'acceptera et elle s'investira dans le projet. En ce qui concerne le transfert de charges, elle pense que la répartition entre les Communes n'est pas correcte. La participation des Communes devrait être décidée après le transfert du centre nautique, en fonction de l'utilisation réelle de l'équipement par les scolaires. Par ailleurs, la capacité du centre nautique étant limitée, il ne pourra pas accueillir tous les élèves lorsque le territoire sera élargi. Il faudra un partage mais l'on ne pourra pas faire payer les nouvelles Communes et maintenir la gratuité pour les autres, sinon l'égalité face au service public ne serait pas respectée.

Claude ALBERT comprend ces arguments mais il demande quelles sont les propositions pour répartir les sommes de manière équitable.

Patrick BOURDARET comprend cette prudence sur les investissements mais demande quelle est sa proposition.

Marie-Christine FRACHON propose qu'une part proportionnelle à la fréquentation par les scolaires soit décidée après le transfert et dans le cadre de la politique communautaire de gestion de l'équipement.

Claude ALBERT constate l'absence de chiffrage pour instaurer un débat. Il n'y a pas d'intérêt d'en débattre sans proposition sur le fond.

Marie-Christine FRACHON souhaite que la part de La Tour du Pin soit plus importante.

Gérard TIRONNEAU fait remarquer que si la compétence n'était pas transférée, la Communauté de communes ne pourrait plus verser de fonds de concours suite à la position du Sous-Préfet. Le calcul proposé par la CLECT permet d'assurer la gratuité pour tous les enfants du territoire. Mais il n'est possible d'extrapoler pour le futur territoire des Vals du Dauphiné. Il constate que personne ne tient compte de la participation de la Ville de La Tour du Pin à hauteur de 71% et trouve les participations des Communes assez dérisoires. Le calcul n'est peut-être pas totalement juste mais il permet de sortir de l'impasse.

Roland CORSAT rappelle qu'il avait proposé une facturation réelle lors de la réunion de la CLECT. Il demande d'être vigilant lors de l'évolution du périmètre, pour faire payer les nouvelles communes membres.

Gérard TIRONNEAU répond que le centre nautique ne pourra pas accueillir tous les enfants du futur périmètre.

Pascal PAYEN est très agacé par l'intervention de Marie-Christine FRACHON et regrette que ce qui a été validé soit toujours remis en question. Cela fait trois ans que le projet de transfert du centre nautique est travaillé. Aujourd'hui, un seul vote contre peut bloquer tout le système. Il précise qu'il fallait agir avant et qu'il faut être cohérent. Il est très attentif à ce qu'un débat ait lieu. Sur ce dossier, tous les élus ont été impliqués dans la réflexion depuis longtemps. Il rappelle tout le travail réalisé entre les services de la Ville, ceux de la Communauté de communes et le cabinet financier. Il rappelle également qu'un dossier de demande de subvention est en cours d'instruction pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'accueil et de mise en accessibilité ; il est intervenu récemment auprès des élus du Conseil National de Développement du Sport pour défendre le dossier. Si l'on reporte le transfert, la subvention et tout le travail réalisé jusqu'à aujourd'hui seront perdus.

Patrick BOURDARET demande ce qui se passerait si les délégués de Rochetoirin ne participent pas au vote.

Pascal PAYEN répond que cela ne remet pas en cause le transfert de charges.

Marie-Christine FRACHON précise qu'elle ne souhaite pas bloquer le projet.

Pascal PAYEN émet un doute. Il précise que des élus l'interpellent depuis la semaine dernière sur ce sujet alors que tous ont pu s'exprimer auparavant et qu'une position de principe avait été votée avant l'été. Il faut être clair : on ne peut pas remettre en question ce qui a été validé.

Jean GALLIEN ajoute qu'il n'est pas question de remettre en cause les décisions de la CLECT, mais il faut être très prudent vis-à-vis des investissements communautaires.

Jean-Paul GIRARD ne souhaite pas qu'un procès d'intention soit fait à Marie-Christine FRACHON. La Commune de Rochetoirin n'est pas contre le projet. Mais il rappelle leur inquiétude quant aux décisions prises par la CLECT. La piscine coûte 450 000 € annuellement. Il fallait trouver des solutions mais il regrette qu'un projet de construction d'un nouveau centre nautique n'ait pas été étudié.

Gérard TIRONNEAU précise qu'un équipement neuf coûte environ 12 millions d'€.

Jean-Paul GIRARD ajoute que les finances l'inquiètent.

Pascal PAYEN comprend ses inquiétudes quant aux finances, mais il est surpris que ces interrogations et réflexions arrivent maintenant. Des choix ont été faits. S'il l'on revient constamment sur les décisions prises, les projets n'avanceront jamais.

Patrick BOURDARET fait part de son accord sur ce qui est proposé.

Christophe BROCHARD informe que le Syndicat des Collèges participe financièrement au centre nautique par voie de convention. Mais cette dernière deviendra caduque avec le transfert de l'équipement.

Laurent MICHEL répond que la convention a été signée entre le Syndicat des collègues et la Ville de La Tour du Pin. La convention devenant caduque, le problème est à régler entre les deux collectivités signataires. La Communauté de communes ne doit pas intervenir.

Alain RICHIT pense que le moment est crucial pour le territoire et qu'il touche tout le monde. En ce qui concerne la convention, la rencontre avec le bureau du Syndicat des collègues a abouti à une impasse. Il faudra trouver une solution et la Ville doit rencontrer de nouveau le Syndicat.

**VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition,
3 abstentions (les élus communautaires de la
commune de Rochetoirin ne prennent pas part au vote
(Marie-Christine FRACHON, Jean-Paul GIRARD, Stéphane PAPIRIS)**

III – PERSONNEL

Projet de délibération 3.1. : Modification du tableau des effectifs : créations de postes et augmentation de temps de travail

Didier FREMY propose de :

- modifier le tableau des effectifs avec la création des postes dans les conditions sus évoquées,
- d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2ème classe sus-évoqué, en le portant à 27 heures 15 minutes hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2011,
- préciser que les crédits correspondants sont prévus aux budgets des différents services,

Laurent MICHEL apporte des précisions sur cette organisation, suite au départ de Pierre RASCHI depuis le 1^{er} juillet 2011. Il précise notamment qu'il couvrirait deux types de missions :

- Une mission technique (gestion des serveurs, gestion du parc informatique, gestion du cœur de réseau, interventions, réparations, installations...)
- Une mission de pilotage stratégique (définition de la stratégie, gestion de projet, pilotage des prestations externalisées...)

Gérard TIRONNEAU est satisfait du travail réalisé.

Jean-Claude LABROSSE souhaite connaître la répartition des coûts avec la Ville de La Tour du Pin.

Didier FREMY répond qu'il s'agit de la même répartition qu'auparavant, avec d'autres possibilités de mutualisation.

Florian DUPIN ajoute qu'une réflexion a été menée sur la possibilité d'externaliser une partie des prestations, en particulier le pilotage stratégique. Le coût annuel d'une prestation externalisée de qualité s'élève entre 40 000 et 50 000 €.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (1 opposition (Roland CORSAT), 0 abstention)

Frédéric CAPPE s'interroge sur les créations de poste. Il souhaite avoir un état des créations de poste.

Pascal PAYEN lui propose une rencontre pour en discuter et lui apporter toutes les explications nécessaires.

Patrick BOURDARET se dit faire partie de ceux qui sont époustouffés de l'augmentation de la masse salariale. Il est en attente d'une expertise neutre à ce sujet.

Pascal PAYEN propose de présenter un état de la masse salariale lors de la séance du Conseil communautaire du mois d'octobre. La présentation de l'état des lieux sur la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable est donc reportée au mois de novembre.

IV – ENVIRONNEMENT

Projet de délibération 4.1. : Zone humide des Fontaines : inscription au réseau des espaces naturels sensibles isérois – **Pièce jointe distribuée le soir du Conseil communautaire**

Jean GALLIEN précise que l'appellation « Zone humide du Var » a été remplacé par l'appellation « Zone humide des Fontaines »

Jean GALLIEN propose ensuite :

- D'accepter les termes de la convention de labellisation,
- D'autoriser le Président à signer la convention de labellisation.

**VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition ,
1 abstention (Gérard TIRONNEAU absent de la séance au moment du vote))**

Projet de délibération 4.2. : Espace naturel sensible de l'étang des Echerolles : demande d'agrandissement du périmètre d'observation

Jean GALLIEN propose de :

- solliciter l'extension de la zone d'observation de l'espace naturel sensible de l'étang des Echerolles, en ajoutant les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus à la zone d'observation actuelle;
- charger le Président de la Communauté de communes de transmettre au Conseil Général de l'Isère l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

**VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition,
1 abstention (Gérard TIRONNEAU absent de la séance au moment du vote))**

Jean GALLIEN précise que le projet de délibération 4.3. : « Modification des statuts de la Communauté de communes au regard de l'intérêt communautaire des espaces naturels sensibles » est supprimé de l'ordre du jour pour report au Conseil communautaire du mois d'octobre 2011.

Projet de délibération 4.4. : Adhésion au Graine Rhône Alpes

Jean GALLIEN propose de valider la charte du Graine Rhône Alpes et d'adhérer au Graine Rhône Alpes à partir du 1^{er} janvier 2012

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 4.5. : Adhésion à l'Association Rivière Rhône-Alpes

Jean GALLIEN propose d'adhérer à l'association Rivière Rhône Alpes à partir du 1^{er} janvier 2012

**VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition,
1 abstention** (Patrick BOURDARET absent de la séance au moment du vote))

V – EAU ET ASSAINISSEMENT

Projet de délibération 5.1. : Quittance de l'Eau et de l'Assainissement : dégrèvements sur factures

Joël BOURDIC propose de :

- **décider** d'annuler partiellement ou totalement les factures correspondantes.
- **dire** que le total des dégrèvements s'élève à la somme de 11 131.59 € (dont TVA = 627.38 €)
- **dire** qu'il y a lieu de procéder sur l'exercice 2011 du budget annexe de l'eau :

➤ à une réduction de recettes de :

↪ 1 810.54 € TTC (dont TVA : 102.95 €) au compte 70111 Vente d'eau.

↪ 7 162.43 € TTC (dont TVA : 411.51 €) au compte 7061 Redevance assainissement collectif.

➤ à une annulation de 683.71 € (dont TVA = 35.62 €) au compte 6718.

dire qu'il y a lieu de procéder sur l'exercice 2011 du budget annexe de l'assainissement :

➤ à une annulation de 1 474.91 € (dont TVA = 77.30 €) au compte 6718.

- **dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2011 des budgets eau et assainissement.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

VI – SERVICES À LA POPULATION

Point d'information sur le projet médiathèque

Marie-Christine FRACHON présente un point d'information sur l'avancée du projet de nouvelle médiathèque.

Patrick BOURDARET demande si ce projet est acté.

Marie-Christine FRACHON rappelle que la mission de pré-programmation est en cours, et que le Conseil communautaire aura à se positionner en fin d'année.

Ne donne pas lieu à délibération

Projet de délibération 6.1.: Signature du renouvellement d'un Contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Marie-Christine FRACHON propose d'autoriser le Président à signer le renouvellement du contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble.

Gilles ROUCHY demande si les fiches projets peuvent être communiquées.
Marie-Christine FRACHON répond positivement.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 6.2. : Accueil administratif d'un salarié suite à la dissolution de l'École de Musique Intercommunale

Marie-Christine FRACHON propose :

- d'accueillir administrativement Madame Dominique SOUILHAT RAYMOND, enseignante en musique.
- de collecter les charges financières induites par ce portage administratif selon la clé de répartition définie dans la délibération 3743-11/87 du 7 juillet 2011, complétée de l'arrêté préfectoral n°2011242-0015 du 31 août 2011, et de la délibération du comité syndical de l'École de Musique et de Danse Intercommunale du 22 septembre.
- d'émettre auprès des collectivités membres des titres de recettes au 30 septembre 2011, puis de manière trimestrielle.

Pascal PAYEN informe les membres de l'Assemblée qu'il a adressé une lettre au Président de la Communauté de communes du Pays des Couleurs pour faire part de son étonnement sur son refus d'accueillir administrativement cet agent.

Frédéric CAPPE demande s'il est possible de faire travailler cette personne au sein de la Communauté de communes.

Marie-Christine FRACHON répond que cet agent ne peut pas travailler au sein de la collectivité.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 6.3. : Convention relative à l'enseignement musical en milieu scolaire – **Pièce jointe distribuée le soir du Conseil communautaire**

Marie-Christine FRACHON propose d'autoriser le Président à signer la Convention conclue avec l'Inspection d'Académie et relative à l'enseignement musical en milieu scolaire.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 6.4. : Interventions en milieu scolaire et mise à disposition de moyens aux communes de Chimilin et La Bâtie-Montgascon

Marie-Christine FRACHON propose :

- la mise à disposition de moyens aux communes de Chimilin et La Bâtie-Montgascon dans le cadre d'Interventions en Milieu Scolaire assurées par les Musiciens Intervenants de la Communauté de communes des Vallons de la Tour.
- D'autoriser le Président à signer la Convention de mise à disposition de moyens aux communes de Chimilin et de La Bâtie-Montgascon, dont les modalités seront déterminés au début du mois d'octobre et présentées en Conseil communautaire.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 1 abstention (Patrick BOURDARET a quitté la séance))

Pascal PAYEN souhaite remercier Didier FREMY et Claudine MOREAU pour leur travail dans le cadre de la dissolution du Syndicat de l'école de musique intercommunale.

Projet de délibération 6.5. : Convention « Festival Les Barbares »

Marie-Christine FRACHON propose de :

- valider le partenariat entre Les Vallons de la Tour et l'association « Isère, Porte des Alpes dans le cadre du Festival Les Barbares.
- valider la participation de la commune accueillant Les Barbares aux frais d'accueil des artistes dans une limite fixée à deux cent cinquante euros TTC.
- autoriser le Président à signer la Convention de partenariat

Marie-Christine FRACHON précise que le dépliant du Festival a été distribué ce soir. Elle invite les élus communautaires à venir nombreux.

**VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition,
1 abstention (Patrick BOURDARET a quitté la séance))**

Projet de délibération 6.6. : Subvention Compagnie Traverses : spectacle au Château de Tournin

Marie-Christine FRACHON propose de :

- valider la participation des Vallons de la Tour à ce projet pour l'année 2011 dans les conditions précisées ci-dessus.
- autoriser le Président à verser une subvention à la Compagnie Traverses à hauteur de 1 000 € pour une aide à la diffusion du spectacle « Odilon » de Paul Emond au Château de Tournin.
- dire que les crédits correspondants sont prévus au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget général.

**VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition,
1 abstention (Patrick BOURDARET a quitté la séance))**

Projet de délibération 6.7. : Convention « Ronde d'un art du monde »

Marie-Christine FRACHON propose de :

- valider la participation des Vallons de la Tour à l'édition 2011-2012 de « Ronde d'un art du monde » dans les conditions précisées dans la Convention d'objectifs et de moyens.
- décider que l'autofinancement sera partagé à parts égales entre la Communauté de communes et la ville de La Tour du Pin. La participation financière restant à la charge des Vallons de la Tour s'élèvera au maximum à 5 500 € et sera versée à la Ville de La Tour du Pin.
- autoriser le Président à signer la Convention d'objectifs et de moyens tripartite « Ronde d'un art du monde », qui figure en annexe.

Jean GALLIEN demande quel est le rôle de l'association ATAKORA.

Marie-Christine FRAVHON répond que cette association porte le projet. Senyo fait le lien avec le sculpteur en France et à l'étranger.

**VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition,
1 abstention (Patrick BOURDARET a quitté la séance))**

Projet de délibération 6.8. : Extension de compétence : Service intercommunal de la jeunesse »

Marie-Christine FRACHON propose de :

- proposer aux communes, pour approbation, la modification de la compétence en matière de jeunesse dans les conditions évoquées ci-dessus.
- dire que la modification statutaire telle que proposée est portée à l'approbation des Conseils municipaux des Communes adhérentes, suivant la règle de la majorité qualifiée soit par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les Conseils municipaux des Communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée. Le Conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification statutaire est prononcée par arrêté du représentant de l'Etat.

Roland CORSAT informe qu'il va voter contre et souhaite expliquer les raisons de son vote. Le problème est d'ordre financier. Une nouvelle compétence entraîne de nouveaux coûts. Il a des inquiétudes sur le budget 2012 et aurait souhaité que cette prise de compétence puisse attendre.*

Marie-Christine FRACHON précise qu'un engagement d'un budget maximum sera pris dans le budget 2012.

Pour Alain RICHIT, autant sur le centre nautique, la part historique pèse négativement sur la Ville de La Tour du Pin, en ce qui concerne la jeunesse, c'est le contraire. L'historique fait que cela devrait être favorable à la Ville de La Tour du Pin, car la Ville a construit une action qui servira de modèle pour la construction de ce qui va se construire à l'échelle des Vallons de la Tour. Il faut savoir que la CAF va doubler la prestation pour la Ville de La Tour du Pin.

Marie-Christine FRACHON précise que les services communautaires ont dû fortement se battre avec la CAF pour pouvoir bénéficier de la prestation sur les 40 000 heures. Elle va défendre ce dossier et sera très ferme lors de l'examen des charges transférées par la CLECT.

Claude ALBERT souhaite connaître le fonctionnement envisagé pour le service jeunesse.

Marie-Christine FRACHON répond qu'un certain nombre de pistes de travail ont été évoquées. Les pistes sont des contacts avec les Collèges pour aller au plus près des jeunes, des contacts avec les Communes, des actions organisées, des formations BAFA, des jobs d'été...

Jean GALLIEN confirme qu'il n'y a pas d'urgence pour transférer cette compétence. Il rejoint donc le point de vue de Roland CORSAT.

Jean-Paul GIRARD demande à combien est évalué l'auto financement.

Marie-Christine FRACHON répond qu'il s'élèverait à 30 000 € pour 2012.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (16 pour, 8 oppositions
(Roland CORSAT, Pierre BUISSON, Christophe BROCHARD,
Jannine MONTFOLLET, Gérard BOUVIER, Jacques BERNARD,
Jean GALLIEN, Joël BOURDIC), **15 abstentions** (Patrick BOURDARET
a quitté la séance) (Jean-Claude LABROSSE, Gabriel GUILLAUD,
Paul SCANNAPIEGO, Frédéric CAPPE, Philippe ALLAGNAT,
Monique SOULIER, Jean-Marie PASTORELLI, Jean-Paul GIRARD,
Chantal MARION, Jean MONNIER, Gérard TIRONNEAU,
Didier FREMY, Alain RICHIT, Gilles ROUCHY))

Projet de délibération 6.9. : Détermination des tarifs du spectacle de la Compagnie Traverses à Saint Clair de la Tour – **Distribué le soir du Conseil communautaire**

Marie-Christine FRACHON propose d'arrêter le montant des tarifs pour la représentation de la Compagnie Traverses le 15 octobre 2011 à Saint Clair de la Tour à huit euros (plein tarif) et six euros (tarif réduit : groupes à partir de 6 personnes, collégiens, lycéens, étudiants, chômeurs).

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition,
1 abstention (Patrick BOURDARET a quitté la séance))

VII – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Projet de délibération 7.1. : Crédit-vente du bâtiment Tissage et Ourdissage de la Frette

Pascal PAYEN propose de :

- annuler la délibération n° 2167- 00/14 du 23 février 2000 et la délibération n°3590 du 17 septembre 2010
- valider les conditions de rupture du bail commercial avec TISSAGE OURDISSAGE DE LA FRETTE et le versement, après compensation des loyers impayés d'une indemnité d'éviction à hauteur de 245 934 €.
- valider les conditions de vente à TEXINOV ou toute autre personne morale la représentant et s'y substituant pour un montant de 471 600 € hors frais de mutation.

Pascal PAYEN adresse ses remerciements à Hugues SCHIAVO, Florence PELLET et Thomas BOISSEAU pour le travail qu'ils ont accompli.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition,
1 abstention (Patrick BOURDARET a quitté la séance))

Point d'information Haras La Chapelle de la Tour

Une information est donnée sur le projet de reprise du site des Haras à La Chapelle de la Tour.

Ne donne pas lieu à délibération

Pas de question diverse

La séance est levée à 21h30.